

et  
**Le CNIID (Centre National d'Information  
 Indépendante sur les Déchets)**

21 rue Alexandre Dumas – 75011 Paris  
 Tel : 01 55 78 28 60  
 E-mail : [info@cniid.org](mailto:info@cniid.org)  
[www.cniid.org](http://www.cniid.org)

**vous proposent deux journées de  
 formation sur le thème :**

**Pour une politique durable  
 et écologique de réduction  
 et de gestion des déchets.**

**du vendredi 28 novembre 2008  
 au samedi 29 novembre 2008**

**au FIAP**  
**30, rue Cabanis, 75014 Paris**  
 RER : Denfert Rochereau  
 Métro : Saint-Jacques ou Glacière

**Le droit à la formation des élu-e-s**

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élue-constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des collectivités territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

**Nous demandons** à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

**Les frais de transport et d'hébergement éventuels** devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

**En cas de désistement**, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

**Formation et citoyenneté** se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Les tarifs pour les journées :

Elus et agents territoriaux des communes  
 et intercommunalités de :

- moins de 1000 habitants	400 €
- de 1000 à 3500	500 €
- de 3500 à 5000	600 €
- de 5000 à 10000	700 €
- de 10000 à 20000	800 €
- de 20000 à 50000	850 €
- de 50000 à 100000	900 €
- plus de 100000	1000 €

Élu-e-s des arrondissements PLM	1000 €
Conseillers Généraux et Régionaux	1000 €

**Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuner.**

**Bulletin d'inscription aux journées (valant convention simplifiée de formation)**

**Pour une politique durable et écologique de réduction et de gestion des déchets.**  
 organisées par *Formation et citoyenneté*, et le CNIID.

**du vendredi 28 au samedi 29 novembre 2008, au FIAP, 30 rue Cabanis, 75014 Paris**

L'agrément de Formation et citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val-de-Marne (94). Bulletin à renvoyer par courrier postal ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_  
 Fonction élective : \_\_\_\_\_

Conseil général : \_\_\_\_\_  
 Conseil régional : \_\_\_\_\_  
 Collectivité territoriale : \_\_\_\_\_  
 Commune de : \_\_\_\_\_  
 Nombre d'habitants (pour les élus communaux) : \_\_\_\_\_

Signature de l'élue inscrit-e à la journée : \_\_\_\_\_  
 Signature du responsable avec cachet : \_\_\_\_\_

CACHET



**Vendredi 28 novembre 2008**

- 9h45 Accueil café.**
- 10h00 Une politique intégrée de réduction et de gestion des déchets, enjeux et champs d'action**, par **Wiebke Winkler**, chargée de mission au CNIID.
- 11h00 Comment intégrer la prévention dans les Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés**, par **Francis Chalot**, formateur, consultant en gestion des déchets, Maire de Janville-sur-Juine, vice-président du SIREDOM (91).
- 12h00 Questions-débat.**
- 12h30 Déjeuner.**
- 14h00 La prévention, retour d'expérience de la politique menée dans le département des Deux-Sèvres (79)**, par **Elodie Stadler**, chargée de mission IDEAL 79 (sous réserve).
- 14h45 Questions-débat.**
- 15h15 La redevance incitative, un moyen pertinent pour augmenter la valorisation matière des déchets ménagers**, par **Françoise Bouchat**, chargée de mission sensibilisation à l'écocitoyenneté à la communauté de communes du Pays de Charlieu.
- 16h15 Questions-débat.**
- 16h45 Fin de la première journée.**

**Samedi 29 novembre 2008**

- 9h45 Accueil café.**
- 10h00 Pourquoi et comment détourner les déchets des filières d'élimination**, par **Hélène Bourges**, chargée de mission au CNIID.
- 10h45 Développer la filière réemploi par la mise en place d'une ressourcerie intégrée à la déchèterie**, par **Arnaud Baron**, directeur de la déchèterie-recyclerie de Crèvecoeur-le-Grand (Oise 60), **Etienne Lemaire**, administrateur du Réseau des Ressourceries.
- 11h45 Questions-débat.**
- 12h15 Déjeuner.**
- 13h45 Installation d'une plate-forme de compostage de quartier**, par **Cécile Le Bars** de la Communauté de Commune du Pays d'Auray (sous réserve).
- 14h45 Questions-débat.**
- 15h15 Le choix de la collecte sélective des biodéchets et de la valorisation organique en milieu urbain**, par **Paul Deffontaine**, vice-président de Lille Métropole Communauté Urbaine, Président du Cercle National du Recyclage.
- 16h15 Questions-débat.**
- 16h45 Conclusion des deux journées.**
- 17h00 Clôture.**

**Formation et Citoyenneté**  
**21 ter, rue Voltaire**  
**75011 Paris**